



Notre Charte de vie au restaurant scolaire et sur la cour de l'école



J'ai le droit de ...

- jouer avec les autres enfants
- ne pas être d'accord avec un autre
- discuter quand je le veux
- profiter d'un lieu agréable
- ne pas aimer la nourriture
- être en sécurité
- être protégé

... et j'ai aussi le devoir de...

- ne pas dire d'injures et parler correctement
- respecter les autres enfants et obéir au personnel
- parler à voix mesurée sans crier
- respecter les locaux, le mobilier, la vaisselle
- ne pas abîmer les jeux, les toilettes et les salles
- ramasser ce qui est tombé sous la table
- goûter et ne pas jeter la nourriture
- respecter les règles de sécurité sur le trajet et entrer et sortir calmement
- respecter les consignes d'évacuation en cas d'exercice ou d'incident

Si je crie,
je suis violent
je tape,
je me bagarre,
je dis des gros mots
je lance de la nourriture
je ne respecte pas l'adulte ou mon camarade

Mes parents seront prévenus par téléphone ou convoqués à la mairie.

Tu peux être sanctionné ou exclu quelques jours, et si cela ne va vraiment pas, tu peux être exclu définitivement de la cantine

Si je ne respecte pas, mes parents seront prévenus car ils sont responsables du comportement de leurs enfants pendant le temps de restauration scolaire.

Les enfants sont tenus de respecter le règlement. Les cas répétés d'impolitesse et d'indiscipline seront signalés, aux élus délégués, qui envisageront, avec les parents, les mesures à prendre.

